

Département

COMMUNE D'AIGUILLON

Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

Nombre de
membres du
conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à
la réunion : 22

L'an deux mille vingt-six, le mardi 7 juillet à dix-huit heures,
le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en
séance, au nombre prescrit par la loi, dans la salle Louis Jamet,
sous la présidence de monsieur Christian GIRARDI, Maire.

Étaient présents : 22

MM Christian GIRARDI, Christophe MELÔN, Henri NEBLE, Michèle
BEUTON, Joël JACOB, Jeanne BOUCHERES, Daniel GRISEY,
Jacques NADALUTTI, Bernadette CAPEDEVILLE, Marie BAY,
Martine CHASSAGNE, Joël BIN, Luz-Victoria MELÔN, Thierry
BORDIN, Ahmed ABBASSI, Nicolas PIAZZON, Alain LAFON, Nicole
MOSCHION, Monique ZANUTTO, Michel PEDURAND, Martine
TOULMONDE, Frédéric SACRÉ

Date de
convocation :
30 juin 2026

Étaient absents : 5

Lise ROSSET, Cidalia BARRADAS VALERIO, Andreia FRANCO, Eric
LE MOINE, Catherine LARRIEU

Objet de la
délibération :

Pouvoirs de vote : 4

Lise ROSSET à Michèle BEUTON
Andreia FRANCO à Luz-Victoria MELÔN
Eric LE MOINE à Nicole MOSCHION
Catherine LARRIEU à Alain LAFON

FINANCES

-
Don des
fauteuils
du cinéma

Secrétaire de séance : Martine CHASSAGNE

Assistaient à la séance :

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services
Madame Isabelle CALAFAT, Assistante de direction

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le rapport
suivant :

Vu la délibération n° 2025-15 du 7 mars 2025 relative à la vente
des fauteuils du cinéma,

CONSIDERANT que les anciens fauteuils ne seront plus utilisés, il est proposé, en complément de la vente, de procéder à un don en nature desdits fauteuils aux personnes qui en feraient la demande (personnes privées, associations, collectivités, EPCI, et autres bénéficiaires) jusqu'au 31 décembre 2026. Après cette date, il conviendra de procéder à la mise en réforme des fauteuils restants.

*Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

- APPROUVE le don en nature des anciens fauteuils du cinéma Confluent.
- PRECISE que ces recettes s'analysent comme des subventions d'équipement versées en nature au compte 204 et amortissables au prorata temporis.

Le Maire,
Christian GIRARDI



La secrétaire de séance,
Martine CHASSAGNE